

SG 23-A5515

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL (avec examen professionnel)**

ANNEE 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 88.547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que les intéressés sont lauréats de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux pour les fonctionnaires de catégorie C,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade **d'Agent de maîtrise territorial après examen professionnel** au titre de la Promotion Interne est fixée comme suit :

- Madame Sabine LAURENT CATELAIN

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Amiens, le 30 juin 2023
Le Président,


Claude CLIQUET
Maire d'Albert



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat.